



COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du 4 octobre 2024

Procès-Verbal N° 01

Président : M. Jacques ADGE

Membres : Mme Anne VIDAL. MM. Jean Charles CHAMPOL – Jose GARCIA — Gilles MAURICE (partiellement).

Excusé : M. Maxime GESTEDE

Assistent : MM. Christophe GENIEZ, Damien LEDENTU et Jérémy RAVENEAU

ELECTION - Délégués représentant les clubs à statut amateur participants aux Championnats Nationaux Libres Séniors

✦ TIRAGE AU SORT

Préalablement à l'ouverture de la séance, la Commission procède au tirage au sort de l'ordre de passage des deux candidats, par le biais d'un site en ligne dédié.

L'ordre aléatoirement déterminé est le suivant :

- M. ESPIE Bernard : Second
- M. FILIOL Jean Pierre : Premier

✦ LISTE DES CLUBS PARTICIPANTS

CLUB	N° D'AFFILIATION	REPRESENTANTS	Présence
O. ALES EN CEVENNES	503029	FABRE Frederic	Partiellement
U.S. SALINIERS AIGUES MORTES	503320	FONTAINE Ludovic	Oui
U.S. CASTANEENNE	510389	MERCADAL Jean Luc	Oui
MONTAUBAN F.C. TARN ET GARONNE	514451	MALAVELLE Jean Michel	Oui
BLAGNAC F.C.	519456	DEL FRARI Pascal	Oui
ONET LE CHATEAU FOOTBALL	525743	LUBAN Eric	Oui
R.C.O. AGATHOIS	548146	LE MAGOUROU Ludovic	Oui
CANET ROUSSILLON F.C.	550123	GODET Xavier	Oui
STADE BEUCAIROIS FOOTBALL CLUB	551488	MOURET Xavier	Oui



F.C. ALBERES / ARGELES	552756	VAZQUEZ Jean Raymond	Oui
U.S. COLOMIERS FOOTBALL	554286	AIT ALI Florian	Oui
ALBI MARSSAC TARN FOOTBALL ASPTT	560820	ENGUILABERT Francois	Oui
FOOT FEMININ NIMES METROPOLE GARD	750342	POUGET Laurent	Non

La Commission a relevé à l'ouverture de séance et au contrôle des personnes présentes pour le vote la présence de onze (11) votants sur un total treize (13) électeurs convoqués.

Constat des suffrages

A l'issue du premier tour, la Commission, après étude des votes sur le site de vote en ligne Balotilo, constate **onze (11) suffrages valablement exprimés** entraînant le résultat repris ci-dessous :

- M. ESPIE Bernard : Cinq (5) voix
- M. FILIOL Jean Pierre : Sept (7) voix

En raison de la non-participation de deux clubs, les conditions d'élection au premier tour à la majorité absolue étaient de 7 voix en lieu et place de 8 voix dans la situation où l'ensemble des électeurs aurait participé au vote.

Malheureusement, cet élément a été omis lors du déroulement de la réunion, entraînant la mise en œuvre d'un deuxième tour pour une élection à la majorité relative, sans que celui-ci ne soit en réalité nécessaire.

Lors de ce second tour, onze (11) suffrages ont été valablement exprimés entraînant le résultat repris ci-dessous :

- M. ESPIE Bernard : Cinq (5) voix
- M. FILIOL Jean Pierre : Sept (7) voix

Résultat de l'élection :

En conséquence, Monsieur FILIOL Jean Pierre est élu en qualité de délégué titulaire des clubs à statut amateur participants aux championnats nationaux libres seniors. Dans le même temps, monsieur ESPIE Bernard est désigné en qualité de délégué suppléant.

Le Secrétaire de séance
Jean Charles CHAMPOL

Le Président de séance
Jacque ADGE